



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2015-482

Arrêté portant engagement d'une infirmière sapeur-pompier volontaire

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
- VU la demande de changement d'affectation de Madame Sandrine RIGAUT du service départemental d'incendie et de secours de l'AVEYRON au service départemental d'incendie et de secours du TARN,
- VU le certificat médical d'aptitude du médecin-commandant Simon FAJON en date du 26 août 2015,
- VU les avis favorables du chef de centre et du médecin-chef,
- SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrête

Article 1^{er} : Madame Sandrine RIGAUT, née le 24 avril 1969 à PARIS (75) est engagée au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade d'infirmière principale, affectée au centre de secours de SALVAGNAC, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2015.

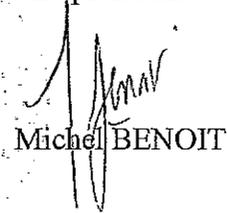
Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

Albi, le : 01 OCT. 2015

Le préfet


Thierry GENTILHOMME

Le président


Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.